

## COMPTABILITE GENERALE

### Pour qui ?

Tout public âgé de plus de 15 ans

### Objectifs et prolongements possibles

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e)

- d'appliquer la technique comptable pour l'enregistrement des opérations courantes dans le respect des obligations légales.

*Titre délivré* : attestation de réussite de l'unité de formation "Comptabilité générale", unité de formation de la section « Technicien en comptabilité »

### Où ?

Ecole Industrielle et Commerciale de Courcelles  
Enseignement de promotion sociale  
Place Roosevelt 2-3 , 6180 Courcelles  
Tél : 071/46.63.50(52)  
www.eicourcelles.be  
e-mail : eicourcelles@gmail.com

### Quand ?

*Du* : 15/12/15

*Au* : 29/06/16

### Durée

140 périodes

### Horaire ?

Le mercredi de 17h30 à 20h50 et le lundi de 19h10 à 20h50

### Programme ?

Partie comptabilité générale et mathématiques financières

- identifier les principales obligations légales des sociétés en matière de comptabilité et de comptabilité simplifiée
- les règles comptables usuelles
- dégager les éléments du bilan et du compte de résultats au travers des règles relatives au fonctionnement des comptes classées suivant le PCMN
- organiser les pièces justificatives (documents de base) de la comptabilité en vue d'enregistrer les opérations comptables usuelles
- les travaux de fin d'exercice

Partie laboratoire de logiciel comptable :

- adapter les paramètres d'un logiciel de comptabilité
- mettre en œuvre les procédures comptables pour assurer la tenue des journaux et des comptes
- enregistrer les opérations diverses relatives aux écritures simples de fin d'exercice : provisions et amortissement
- procéder à l'écriture comptable relative au report du résultat.

## **Organisation ?**

Cours collectifs

*Nombre de places disponibles : 20*

## **Procédure d'inscription ?**

A l'inscription, prévoir :

- carte d'identité
- copie de diplôme sanctionnant le niveau d'études le plus élevé
- numéro d'inscription au FOREM pour les demandeurs d'emploi
- attestation du CPAS pour les personnes bénéficiaires du revenu minimal d'insertion
- attestation de l'AWIPH pour les personnes reconnues par celle-ci

## **Sélection ?**

Etre titulaire de l'attestation de réussite de l'unité de formation "Bases en comptabilité" ou test d'admission.

## **Conditions financières ?**

Droit d'inscription de 55,80 euros

Exonération pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du revenu minimal d'insertion, les personnes reconnues par l'AWIPH, les étudiants de moins de 18 ans.